

EMC 5^E : ÉGALITÉ, FRATERNITÉ ET SOLIDARITÉ



**THÈME 1 : AGIR POUR L'ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES ET LUTTER
CONTRE LES DISCRIMINATIONS**

**Proposition de séquence : En Nouvelle-Calédonie,
la place spécifique des femmes kanak dans le droit
coutumier.**

Groupe collège 2025 Cécile TIDJINE



Cette séquence s'inscrit dans le premier domaine de l'éducation à la citoyenneté :

Valeurs et principes de la République.

Et elle aborde les notions suivantes :

Égalité hommes-femmes, Égalité en droits et Parité.

Elle rejoint également le programme d'histoire adaptée de la classe de 5^{ème} :

La civilisation kanak pré-européenne.

Le statut coutumier kanak est une spécificité calédonienne. Il confère un droit particulier à celles et ceux qui relèvent de ce statut.



La coexistence de deux statuts civils est reconnue dans **l'article 75 de la Constitution française de 1958** qui stipule que « les citoyens de la République qui n'ont pas le statut civil de droit commun conservent leur statut personnel tant qu'ils n'y ont pas renoncé ».

Ensuite un **statut civil coutumier est reconnu aux Kanak. Cette appellation a été instaurée par la loi organique de 1999**. Il s'applique à toutes les relations de nature civile entre personnes relevant du « statut coutumier kanak ».

Pour finir, **une Charte du peuple kanak est établie par le Sénat Coutumier en 2014** avec pour sous-titre « Socle commun des valeurs et principes fondamentaux de la civilisation kanak. »

Ce particularisme crée une place spécifique des femmes
au sein de la société calédonienne et au sein de la société
traditionnelle kanak.

Précautions !





Séance 1 –

La place des femmes dans le droit coutumier et dans la tradition
kanak

1 heure

Étude de cas : Quels sont les rôles sociaux dévolus à la femme de statut coutumier dans la société kanak ?



Fiche d'activités

Compétences travaillées : Comprendre un document, extraire des informations

Objectif pédagogique : Définition des rôles sociaux de sexe ou de genre

I. Qu'est-ce que le droit coutumier et le patriarcat ?

Document 1 Deux statuts personnels en Nouvelle-Calédonie

« Depuis l'époque coloniale [...] les Kanak continuent de relever d'un statut personnel particulier (sauf s'ils ont fait une démarche au tribunal pour passer dans le droit commun) aujourd'hui nommé « coutumier ». Ce statut de droit coutumier confère aux hommes des droits fonciers spécifiques sur les « terres coutumières » (situées dans les « réserves indigènes » de la période coloniale) et renvoie, pour les affaires familiales et foncières, toute la population kanak de statut coutumier, hommes et femmes, devant des juridictions civiles avec des assesseurs coutumiers, masculins à 90 % ».

Christine SALOMON, *Réponse aux violences de genre en Nouvelle-Calédonie*, page 83.

Document 2 Article 56 de la Charte du peuple kanak :

« La société kanak est une société patriarcale. Son système social fonctionne à partir d'une transmission des droits, des pouvoirs et des responsabilités, basée sur l'homme. »

Document 1

1. Comment se nomme le statut ou droit dont relèvent les Kanak ?
2. Comment se nomme l'autre droit concernant le reste de la population calédonienne ?
3. Relever dans ce document une situation inégalitaire entre les hommes et les femmes kanak

Documents 1 et 2

4. Au terme de la lecture de ces deux documents, donner la définition d'une société patriarcale.



II. Quels sont les rôles spécifiques des femmes kanak de statut coutumier ?

Document 1 Nommer ces éléments naturels puis noter s'ils sont liés à la femme ou l'homme dans la société kanak

Nom : Genre :	Nom : Genre :	Nom : Genre :	Nom : Genre :

Document 2 : Articles 60 et 61 de la Charte du Peuple Kanak

60 - La femme est l'être sacré qui donne la vie. [...] Elle est source de vie et de fertilité. Elle est la source de nouvelles alliances et le lien entre les clans et entre les générations. Elle est la valeur absolue pour la paix et la prospérité.

61 - L'homme a autorité sur la terre. [...] Il assure la descendance et la perpétuation du nom qu'il porte ainsi que la fonction sociale inhérente. Il est et assume la réputation et l'honneur du clan.

Document 3 :

Le statut de droit civil coutumier s'obtient du père en référence à son clan et de la mère en relation avec son oncle maternel. Chaque individu se détermine par rapport à son clan paternel et à son clan maternel. L'enfant, à la naissance, reçoit le souffle de la vie de son oncle maternel. Il intègre également l'esprit de l'ancêtre avant de recevoir par la suite du clan paternel ou maternel son nom. Le cycle naturel de la vie lie l'individu à son ancêtre-esprit, à un espace et à un environnement.

L'oncle maternel a des obligations vis-à-vis de son neveu mais surtout le clan paternel a une dette envers le clan maternel.

Extraits du guide pour l'enseignement des éléments fondamentaux de la culture kanak in
<https://presencekanak.com/2020/10/29/la-personne-le-nom-la-vie-le-sang/>

Documents 2 et 3 : Relever un élément dans chacun de ces documents qui montre une forme de matriarcat dans la société kanak.

Documents 1, 2 et 3 : Dans un court paragraphe, résume ce qui caractérise les femmes dans la société kanak. Selon toi, cette société est-elle finalement égalitaire ? Justifie ta réponse.



Pour conclure : Société encore très stéréotypée avec définition de rôles sociaux de sexe ou de genre :

Ensemble des comportements, des attitudes, des occupations et des intérêts légitimes ou attendus que les normes culturelles, prévalant dans une société, déterminent comme étant appropriés à une femme ou à un homme.



Déwé GORODE 1949-2022
Femme politique et écrivaine kanak.

*« La société confère des rôles à chaque sexe.
Aujourd'hui, les femmes en pâtissent, dans la
coutume kanak comme dans les autres sphères en
Calédonie... »*





Séance 2 –

Droit coutumier et droits des femmes, une union difficile

1 heure

Etude de cas : Le cas difficile du divorce pour les femmes kanak de droit coutumier



Compétences travaillées : Comprendre un document, extraire des informations, négocier une solution commune si une production collective est demandée.

Objectif pédagogique : Dresser un état des lieux des inégalités hommes/femmes

Travail de groupe

Pour introduire la séance, le groupe découvre que la notion de divorce n'est pas inscrite dans la Charte du Peuple Kanak

Article 71 de la Charte du Peuple Kanak

La séparation intervenant dans un couple lié par la coutume n'est pas de nature à remettre en cause l'alliance conclue entre les clans en particulier quand il y a des enfants.

Reportage NC1ère daté de mars 2024, série Décryptage, intitulé « Le difficile chemin vers le divorce des Calédoniennes de statut coutumier ». <https://la1ere.franceinfo.fr/nouvellecaledonie/decryptage-le-difficile-chemin-vers-le-divorce-des-caledoniennes-de-statut-coutumier--1471080.html>

Le reportage est montré une première fois jusqu'à 3 minutes 05.

Ensuite le groupe reçoit cette fiche de questions à renseigner.

Puis le reportage est de nouveau diffusé par étapes.

Questions :

1. Pourquoi cette femme de statut coutumier s'est-elle séparée de son conjoint ?
2. Pourquoi cette femme a-t-elle mis plus de 3 mois à effectuer les démarches auprès du Tribunal après avoir porté plainte ?
3. Cette femme a pu obtenir la garde de ses enfants mais quelles autres compensations n'a-t-elle pas pu obtenir ?
4. Donc comment cette femme de statut coutumier se sent-elle après la séparation d'avec son conjoint ?
5. À quoi sert la Case Juridique Kanak à Nouméa ?
6. Selon Océane Trolue, quelle est la décision la plus difficile à prendre pour ces femmes kanak en cas de problème dans leur couple ?
7. Ce reportage se termine en indiquant que des combats sont encore à mener pour l'égalité hommes/femmes au sein du droit coutumier. Selon vous, quels sont ces combats ?

Retour en grand groupe : mise en commun des combats encore à mener vers l'égalité homme/femme au sein du droit coutumier.



Déwé GORODE 1949-2022
Femme politique et écrivaine kanak.

« La société confère des rôles à chaque sexe. Aujourd'hui, les femmes en pâtissent, dans la coutume kanak comme dans les autres sphères en Calédonie... »

C'est contre les effets inégalitaires de ces stéréotypes de genre, de ces conservatismes, que nous travaillons. Ce que la société a fait, elle peut le changer. »

in VKP Infos, n° 49, juin-juillet 2016, p. 26.



Documents supports

Principaux textes relatifs au statut civil coutumier kanak :

- La délibération du 3 avril 1967
- La délibération de 1980 (dévolution successorale)
- L'ordonnance du 15 octobre 1982 (assesseurs coutumiers)
- La loi organique de 1999 (articles 7 à 19).
- La Charte du peuple kanak, articles 56, 60, 61 et 71, Sénat Coutumier, 2014.

Extraits vidéo

<https://la1ere.franceinfo.fr/nouvellecaledonie/decryptage-le-difficile-chemin-vers-le-divorce-des-caledoniennes-de-statut-coutumier--1471080.html>

<https://gouv.nc/actualites/08-03-2022/le-senat-coutumier-sengage-en-faveur-des-femmes>

Pour aller plus loin :

Christine SALOMON, *Réponse aux violences de genre en Nouvelle Calédonie*,
<https://shs.cairn.info/revue-cahiers-du-genre-2021-1-page-75?lang=fr>

